

Greffé
du Tribunal de Commerce de
ROUBAIX - TOURCOING
51, Rue du Capitaine Aubert
BP 30099
59052 ROUBAIX CEDEX 01

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

Sté LA BRASSERIE
IMMEUBLE PERICENTRE
RUE VAN GOGH
59650 VILLENEUVE D ASCQ

Dépôt effectué par :

Sté LA BRASSERIE
IMMEUBLE PERICENTRE
RUE VAN GOGH
59650 VILLENEUVE D ASCQ

Numéro RCS : ROUBAIX - TOURCOING B 434 036 042

<42576/2001B00015>

Pièces déposées le 12/12/2003

Numéro : 2305792

RAPPORT COMMIS. AUX APPORTS 12/12/2003
SUR LES APPORTS EFFECTUES PAR LA SOCIETE SA LES
TROIS BRASSEURS A LA SOCIETE LA BRASSERIE SAS

Le Greffier associé, J.SOINNE



LA BRASSERIE S.A.S
SAS au capital variable de 10.887.000 €
Siège social : Immeuble Péricentre rue Van Gogh
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LES APPORTS EFFECTUES PAR**

La société SA LES TROIS BRASSEURS
SA au capital de 1.261.210,72 €
Siège : 30 boulevard Jean-Baptiste Lebas
59800 LILLE

A LA SOCIETE

LA BRASSERIE S.A.S
SAS au capital variable de 10.887.000 €
Siège social : Immeuble Péricentre rue Van Gogh
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Martial DAMAREY
Expert Comptable et Commissaire aux comptes
Inscrit au Tableau de l'Ordre de LILLE
Membre de la Compagnie de la Cour d'Appel de DOUAI
1 Place du Maréchal Leclerc
59800 LILLE

Tél : 03.20.17.17.73
Fax : 03.20.17.17.74

APE 741C SIRET 424.733.152.00013

LA BRASSERIE S.A.S

Siège social : Immeuble Péricentre rue Van Gogh, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Capital social variable de 10.887.000 €

Rapport du commissaire aux apports

sur la rémunération des apports effectués

par la société SA LES TROIS BRASSEURS à la société S.A.S LA BRASSERIE

Décision de l'associé unique sous seing privé en date du 22 décembre 2003

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Roubaix-Tourcoing en date du 9 octobre 2003 je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par la société SA LES TROIS BRASSEURS dans le cadre de la fusion avec votre société.

I. EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

A. LES SOCIETES CONCERNEES

La société SAS LA BRASSERIE est une société par Actions Simplifiée au capital variable de 10.887.000 € dont le siège social est situé à VILLENEUVE D'ASCQ-59650, Immeuble Péricentre rue van Gogh, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de ROUBAIX sous le numéro B.434.036.042, représentée par Monsieur Lionel LADOUCEUR, agissant en qualité de Directeur général de la société AGAPES SA, société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 15 428 128 € dont le siège social est situé à Villeneuve d'Ascq (59650) Immeuble Péricentre rue Van Gogh. Son objet social porte essentiellement sur toute opération commerciale se rapportant directement ou indirectement à l'exploitation d'activités de restauration et de débit de boissons, sous toute forme, buvette, cafétéria, restaurant, fast-food en libre-service ou en service traditionnel.

La société SA LES TROIS BRASSEURS, est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 1.261.210,72 €, dont le siège social est situé à LILLE-59800, 30 rue Jean-Baptiste Lebas, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LILLE sous le numéro B.412.070.641, représentée par Monsieur Eric HEGO, spécialement habilitée à l'effet des présentes par délibération du conseil de surveillance de ladite société en date du 04 novembre 2003. Son objet social porte essentiellement sur la fabrication de bières artisanales, la conception, la création, l'installation, le financement, le contrôle, la commercialisation, l'exploitation directe ou indirecte, la direction la franchise, la mise en valeur de restaurants, débits de boissons, bars, brasseries, lieux recevant du public, accompagnés ou non des activités annexes de ces établissements et comportant

B. BUT DE L'OPERATION

L'absorption de la société SA LES TROIS BRASSEURS par la société LA BRASSERIE SAS a pour but de simplifier et rationaliser la structure du Groupe Agapes en France puisque ces deux sociétés sur la base d'un concept commun ont développé une activité identique et concurrentielle.

C. BASES DE LA FUSION

Pour établir les conditions de la fusion, il a été décidé de retenir les comptes annuels de chacune des sociétés, arrêtés au 31 décembre 2002 pour la société LA BRASSERIE SAS approuvés par décision de l'Associé unique statuant par voie d'Acte Sous Seing Privé en date du 15/05/2003 et pour la société SA LES TROIS BRASSEURS approuvés par l'assemblée générale mixte en date du 28/03/2003.

D. PROPRIETE, JOUISSANCE ET CONDITIONS.

Votre société aura la propriété et la jouissance des biens apportés à compter du 1^{er} janvier 2003. Toutefois, les apports ne seront définitifs qu'après approbation de l'opération par votre décision unique sous seing privé. Toutes les opérations effectuées du 1^{er} janvier 2003 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, seront réputées faites pour le compte de la société absorbante.

La fusion est placée sous le régime de faveur prévue aux articles 210A et 816 du Code Général des Impôts et de l'instruction du 22 février 1990,3 A-6-90.

La fusion est subordonnée à la délivrance de l'agrément du Ministère de l'économie et des Finances autorisant le transfert du droit au report des déficits subis par la société SA LES TROIS BRASSEURS à la société SAS LA BRASSERIE.

II. DESCRIPTION DES APPORTS

Aux termes de la convention de fusion signée par les représentants des deux sociétés, l'actif apporté et le passif pris en charge s'établissent ainsi (en Euros) :

A. ELEMENTS D'ACTIFS APPORTES

Actif	Brut	Amort et Prov	Net
Actif Immobilisé			
Concessions, brevets	2.009.385	29.404	1.979.981
Installations techniques	6.835	5.081	1.754
Autres Immobilisations corporelles	156.778	66.512	90.266
Autres Participations	5.022.352	1.005.241	4.017.112
Autres Immobilisations financières	191.438	0	191.438
Total de l'actif immobilisé	7.386.787	1.106.237	6.280.550

Actif Circulant

Matières premières	66.832	0	66.832
Marchandises	2.471	0	2.471
Clients et comptes rattachés	724.470	158.706	565.764
Autres créances	3.671.335	114.891	3.556.444
Disponibilités	534.232	0	534.232
Charges constatées d'avance	3.046	0	3.046
Sous-Total	5.002.386	273.597	4.728.788
Ecart de conversion actif	192.213	0	192.213
TOTAL	12.581.386	1.379.835	11.201.551

B. ELEMENTS DE PASSIF PRIS EN CHARGE

Passif

Provisions pour risques et charges	195.599
Dettes financières diverses	1.213.559
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	513.645
Dettes fiscales et sociales	301.470
Autres dettes	551.757
Total	2.776.030

C. ACTIF NET APPORTE

L'actif net apporté est de	€.11.201.551
Le passif pris en charge est de	€.2.776.030
La valeur de l'apport ressort à	€.8.425.521

III. EVALUATION DES APPORTS

Les actifs apportés et les passifs pris en charge ont été évalués sur la base des valeurs nettes comptables non réévaluées arrêtées au 31 décembre 2002.

Le projet de traité de fusion décrit ces valeurs, tant actives que passives, qui correspondent exactement à celles qui déterminent le bilan arrêté le 31 décembre 2002. Le paragraphe II résume ces informations.

IV. VERIFICATIONS EFFECTUEES

La société SA LES TROIS BRASSEURS est une société anonyme dont les comptes au 31 décembre 2002 ont été contrôlés par le Commissaire aux Comptes qui les a certifiés avec une réserve qui porte sur l'absence d'informations récentes sur les filiales des DOM-TOM. Au jour de notre intervention, les participations des DOM-TOM étaient sorties des comptes ou faisaient déjà l'objet de provisions pour dépréciation à 100%.

Donc je suis donc fondé à considérer qu'ils décrivent objectivement :

- Les opérations traitées au cours de l'exercice,
- Et la situation active et passive déterminée par cette exploitation au 31 décembre 2002.

J'ai également obtenu et examiné la situation active et passive déterminée par l'exploitation au 30 septembre 2003.

N'ayant pas d'observation à faire, je considère que les éléments de l'actif immobilisé, circulant et les dettes au bilan arrêté au 31 décembre 2002 peuvent être repris pour des montants identiques au projet de traité puisque l'opération projetée n'est pas de nature à les affecter négativement.

Tous les autres postes sont repris pour leur valeur nette comptable, ce que j'approuve, considérant qu'il s'agit d'investissements techniques non susceptibles de plus-values mais conservant leur plein usage dans le contexte de l'opération de fusion.

Enfin, pour votre complète information nous vous rappelons que la société SA LES TROIS BRASSEURS a fait l'objet d'un état de cessation des paiements le 20 juin 2002, et d'une procédure de redressement judiciaire par jugement rendu le 25 juin 2002. Cette procédure a été arrêtée par jugement du Tribunal de Commerce de Lille le 24 juillet 2003 prononçant le plan de redressement par continuation de l'activité de la société SA LES TROIS BRASSEURS.

Par suite de la réalisation de l'opération de fusion, la SAS LA BRASSERIE sera substituée à la société SA LES TROIS BRASSEURS dans les droits et obligations découlant du plan de continuation prononcé le 24 juillet 2003 et deviendra débitrice des créanciers de la société SA LES TROIS BRASSEURS aux lieu et place de celle-ci, sans novation à leur égard.

V CONCLUSION

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- Vérifier la réalité des actifs apportés et des passifs pris en charge
- Contrôler la valeur attribuée aux apports
- Obtenir le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.
- Obtenir le rapport d'examen limité des commissaires aux comptes qui était sans réserve si bien que je suis fondé à considérer que les comptes arrêtés au 30 septembre 2003 décrivent

objectivement les opérations traitées au cours de la période écoulée et surtout active et passive dégagée par cette exploitation.

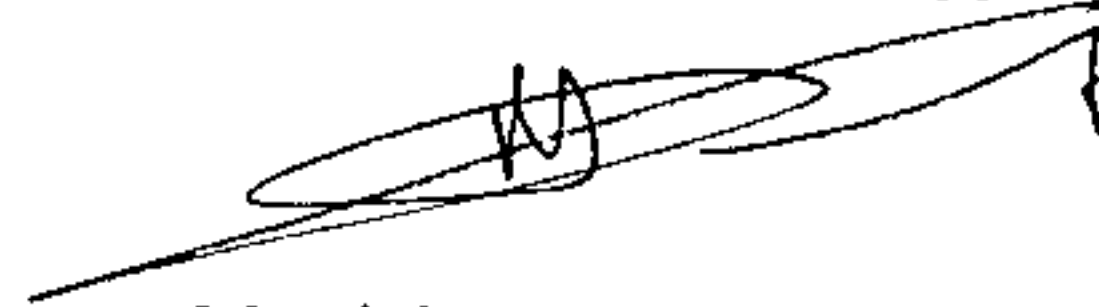
- M'assurer que les événements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus dont le total s'élève à €8.425.521

La fusion n'engendrera pas d'augmentation de capital du fait de la détention à 100% du capital de la société SA LES TROIS BRASSEURS par la société SA LA BRASSERIE.

Fait à LILLE, le 12 décembre 2003

Le Commissaire aux apports



Martial DAMAREY